COMITÉ SUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Rapport d'avancement annuel - 2025

Conformément aux motifs de décision de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick publiés le 31 mars 2025, Instance 552

Date de dépôt : 30 juin 2025

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES POUR 2025-2026

Table des matières

Contexte 3

Lancement du comité 4

Engagement 5

Investissement 5

Membres du comité 6

Synthèse des réunions 6

Réunion 1 – 28 mai 2025 6

Réunion 2 – 24 juin 2025 7

Annexe A — Synthèse du comité sur les populations vulnérables (préparée par Narrative Research) 8

Contexte

Le 15 décembre 2023, Énergie NB a présenté une demande générale de tarifs de deux ans à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») afin d'offrir aux Néo-Brunswickois une prévisibilité des tarifs pour les exercices budgétaires 2024-2025 et 2025-2026. La demande a fait l'objet d'un examen indépendant et rigoureux par la Commission, qui a donné aux clients, à l'industrie et à d'autres intervenants l'occasion de participer et de donner leur avis.

Le 8 novembre 2024, la Commission a rendu sa décision orale pour les exercices budgétaires 2024-2025 et 2025-2026. En conséquence, les modifications tarifaires sont entrées en vigueur le 1er avril 2024 et le 1er avril 2025.

Dans le cadre de sa décision, la Commission a demandé à Énergie NB de mettre sur pied un comité sur les populations vulnérables afin d'offrir un soutien aux Néo-Brunswickois à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Plus précisément, la décision écrite intitulée « *Motifs de décision de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick le 31mars 2025 » (Instance 552 — Énergie NB demande générale de tarifs 2024-2025 et 2025-2026)* reçut par Énergie NB le 31 mars 2025, indique ce qui suit :

> *[5] En résumé et pour les motifs suivants, la Commission a déterminé ce qui suit :*
>
> > *Énergie NB est dirigée de créer un comité de liaison avec les clients vulnérables pour mieux comprendre et améliorer les expériences des clients faisant face à des problèmes de pauvreté énergétique ou d'accessibilité.*
>
> *[179] Ensuite, Énergie NB s'est engagée à mettre sur pied un comité de liaison avec les clients vulnérables pour mieux comprendre et améliorer les expériences des clients faisant face à des problèmes de pauvreté énergétique ou d'accessibilité.*
>
> *[180] La Commission estime qu'un comité de liaison avec les clients vulnérables est un outil précieux pour Énergie NB, ses clients et la Commission. La Commission ordonne donc à Énergie NB de mettre sur pied ce comité et de présenter à celle-ci un rapport sur l'investissement dans le comité, la participation, les questions soulevées et les résultats au plus tard le 30 juin de chaque année.*
>
> *[238] La Commission rend les ordonnances et les directives suivantes à l'intention d'Énergie NB dans les présents motifs :*
>
> > *6. La Commission ordonne à Énergie NB de mettre sur pied un comité de liaison avec les clients vulnérables et de lui présenter un rapport sur l'investissement dans le comité, la participation, les questions soulevées et les résultats au plus tard le 30 juin de chaque année (partie 6.1.2).*

En réponse, Énergie NB s'est engagée à prendre les mesures suivantes :

> *Création d'un comité sur les populations vulnérables en collaboration avec les services gouvernementaux et les groupes sociaux afin de trouver davantage de moyens pour aider les personnes qui ont des difficultés financières.*

Lancement du comité

En tant que fournisseur d'énergie du Nouveau-Brunswick, Énergie NB reconnaît que ses clients sont diversifiés et ont des besoins individuels ainsi que des antécédents socioéconomiques et culturels variés. Énergie NB reconnaît également que ses clients ont besoin d'aide pour gérer leur consommation d'énergie et leurs factures. Elle estime donc que la mise en place de ce comité est une manière cruciale de travailler en collaboration avec les parties prenantes pour s'assurer que chaque Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoise soit pris en compte.

La création du nouveau comité sur les populations vulnérables est une occasion pour Énergie NB de s'assurer qu'elle comprend véritablement la grande diversité des expériences des Néo-Brunswickois. Grâce à une compréhension approfondie des défis auxquels ils font face, Énergie NB sera mieux outillée pour améliorer leur expérience avec le service public.

L'importance du comité sur les populations vulnérables a pris de l'ampleur à partir de décembre 2024, lorsque les clients d'Énergie NB ont commencé à exprimer leurs préoccupations au sujet de factures d'énergie plus élevées que prévu.

En janvier 2025, le gouvernement provincial et le conseil d'administration d'Énergie NB ont demandé une évaluation indépendante des systèmes de facturation et de relevé de compteurs. L'évaluation, qui a été menée par KPMG Canada, a été publiée en avril 2025 et a montré que les systèmes d'Énergie NB fonctionnent correctement et que rien indiquait que les compteurs intelligents surévaluent la consommation d'électricité. En effet, l'évaluation a révélé que deux facteurs principaux étaient à l'origine de la hausse des factures : l'augmentation des tarifs et la consommation accrue d'électricité pendant les périodes de froid. Des résultats comparables ont été observés chez les services publics voisins.

Bien que l'évaluation ait révélé que les Néo-Brunswickois ne paient que l'électricité qu'ils consomment, Énergie NB s'est engagée à prendre un certain nombre de mesures pour aider ses clients à mieux comprendre leur consommation d'énergie et ainsi la gérer. Ces mesures comprennent apporter des changements aux programmes de paiement, sensibiliser les clients à l'efficacité énergétique, et offrir des ressources en ligne.

La création du nouveau comité sur les populations vulnérables est demeurée une priorité : Énergie NB a poursuivi ses efforts visant à mettre en œuvre le comité afin d'aider les personnes qui ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité.

Dans le cadre du processus de mise en place du comité, Énergie NB a fait appel à la société de recherche Narrative Research, qui a mené des sondages afin d'aider l'entreprise de services publics à mieux comprendre le champ d'application et le fonctionnement potentiels du comité. Narrative Research a aidé à identifier les groupes prioritaires potentiels, notamment les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises vivant sous le seuil de pauvreté ou près de celui-ci, les personnes âgées, les personnes ayant un handicap physique ou des problèmes de santé mentale, ainsi que les personnes sans logement sûr. Les principaux types d'aide suggérés visaient à aider les clients à payer leurs factures d'électricité et leurs arriérés, à améliorer l'efficacité énergétique et à communiquer avec le service à la clientèle d'Énergie NB en cas de problème.

Le nouveau comité sur les populations vulnérables d'Énergie NB a été officiellement mis en place en mai 2025 et son objet est le suivant :

> *Le comité sur les populations vulnérables sera mis en place par Énergie NB et servira de forum stratégique visant à mieux comprendre l'expérience des clients qui ont de la difficulté à payer leurs factures, qui sont confrontés à la pauvreté énergétique ou qui vivent avec un handicap, et ainsi améliorer leur expérience.*

Les réunions auront lieu tous les trimestres et des réunions supplémentaires seront organisées au besoin.

Les premières réunions ont eu lieu le 28 mai 2025 et le 24 juin 2025 l'objectif principal étant de finaliser la composition du comité et d'établir le mandat.

La prochaine réunion aura lieu au début de l'automne. À cette occasion, le comité devrait finaliser son mandat, qui sera affiché sur le site Web d'Énergie NB.

Engagement

Énergie NB s'engage à aider tous les clients à mieux comprendre leur consommation d'énergie et ainsi la gérer. Le comité sur les populations vulnérables a pour objectif d'aider Énergie NB à mieux comprendre à mieux comprendre l'expérience des clients qui ont de la difficulté à payer leurs factures, qui sont confrontés à la pauvreté énergétique ou qui vivent avec un handicap, et ainsi améliorer leur expérience.

Bien que le comité consultatif n'ait aucun pouvoir de décision ou d'exécution, il servira d'important canal de communication entre Énergie NB et divers groupes communautaires représentant les populations vulnérables. Il permettra également aux représentants de ces groupes d'exprimer leur avis directement sur les programmes et services d'Énergie NB qui touchent les populations vulnérables du Nouveau-Brunswick, et de formuler des conseils sur les approches efficaces et inclusives à adopter pour répondre à leurs besoins particuliers.

Énergie NB agira à titre de coordinateur et d'administrateur du comité et sera responsable d'organiser les réunions, de gérer les ordres du jour, les documents d'information et les procès-verbaux, de diriger les communications entre les membres et de veiller à ce que toute la technologie et les mesures d'adaptation nécessaires soient en place pour les membres.

Narrative Research offre un soutien dans le but d'assurer l'efficacité et l'impact du comité. L'entreprise contribuera en partie à l'organisation des réunions.

Les recommandations et les commentaires du comité sur populations vulnérables seront communiqués à la direction d'Énergie NB aux fins d'examen. En contrepartie, la direction informera le comité dont les commentaires ont influencé la prise de décision.

Les activités, le taux de participation, les questions soulevées lors des réunions et les résultats du comité seront résumés annuellement et communiqués à la Commission au plus tard le 30 juin de chaque année.

Investissement

Voici les façons dont d'Énergie NB a investi dans le comité sur les populations vulnérables à ce jour :

- Collaboration et consultation avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin d'identifier les populations vulnérables du Nouveau-Brunswick qui seront représentées en tant que membres du comité.

- Création d'une ressource dédiée à l'animation et à l'administration du comité
- Engagement des services d'un cabinet de recherche indépendant qui a mené des études afin d'aider l'entreprise de services publics à mieux comprendre le champ d'application et le fonctionnement potentiels du comité

Membres du comité

Le comité sur les populations vulnérables sera présidé par un employé d'Énergie NB et comprendra au maximum 12 membres bénévoles ayant une expérience pertinente ou une bonne connaissance des défis auxquels sont confrontés les clients en situation de pauvreté énergétique. Le comité sera composé de membres de partout dans la province et la composition reflétera la diversité linguistique et culturelle. Les participants pourront communiquer dans la langue officielle de leur choix (français ou anglais).

Membres actuels :

Présidence

- Président, gestionnaire du développement du portefeuille — Services d'efficacité énergétique, Énergie NB

Les membres du comité représentent actuellement les organisations suivantes :

- Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick (conseiller ou conseillère en politiques)
- Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick (travailleur ou travailleuse social(e) immatriculé(e))
- Saint John Human Development Council (directeur ou directrice adjoint(e))
- Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick (conseiller ou conseillère en soutien de revenu)
- Coalition des personnes handicapées du N.-B. (présidente)
- Énergie NB (surveillant(e) du service à la clientèle et membre du conseil d'administration de la banque alimentaire de Fredericton)
- Nourrir NB (directeur ou directrice adjointe)

Appui administratif

- Énergie NB

Synthèse des réunions

Réunion 1 – 28 mai 2025

Au cours de la première réunion du comité d'Énergie NB sur les populations vulnérables, on a défini l'objet du comité, ses responsabilités, son champ d'application et sa structure. Au total, 10 personnes ont participé à la réunion : deux animateurs de Narrative Research, un preneur de notes et sept membres du comité. La réunion a duré environ deux heures.

Extrait du compte rendu de réunion :

> *Résumé : lors de la première réunion du comité sur les populations vulnérables, les membres ont approuvé dans l'ensemble les énoncés proposés concernant l'objet du comité, et le champ d'application et les responsabilités du comité, moyennant quelques modifications mineures. Les membres du comité estiment qu'il serait souhaitable d'élargir la composition du comité afin d'y inclure des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, et d'autres suggestions ont été formulées à cet égard. Le comité*

s'engage à garder la définition des populations vulnérables large, afin d'inclure toute personne susceptible d'être confrontée à l'insécurité énergétique pour diverses raisons. Enfin, il a été généralement convenu que le comité devrait s'efforcer d'améliorer concrètement la situation des populations vulnérables qui interagissent avec Énergie NB.

Conclusions :
Les membres du comité ont convenu que, compte tenu de la création récente du comité, celui-ci devrait se réunir dans un délai d'un mois afin de confirmer son champ d'action et de préciser les objectifs des réunions. Une réunion a été prévue pour la fin du mois de juin.

Réunion 2 – 24 juin 2025

Au total, neuf personnes ont participé à la deuxième réunion : un conférencier invité du service à la clientèle d'Énergie NB, un preneur de notes, et sept membres du comité. La réunion a duré environ 90 minutes.

Lors de la deuxième réunion du comité sur les populations vulnérables d'Énergie NB, les membres ont discuté du mandat du comité, qui devrait être finalisé lors de la prochaine réunion. De plus, le comité a assisté à une présentation des représentants de l'équipe du service à la clientèle d'Énergie NB, qui ont répondu aux questions des membres du comité et ont décrit l'approche d'Énergie NB en matière de gestion des arriérés.

Extrait du compte rendu de réunion :

Les représentants de l'équipe du service à la clientèle d'Énergie NB ont présenté un aperçu du service à la clientèle, décrivant les processus de recouvrement et les services offerts aux clients, en mettant l'accent sur l'équilibre entre la responsabilité financière et la compassion. Les membres de l'équipe ont décrit en détail les mesures proactives prises pour aider les clients à gérer leurs factures en souffrance et à éviter les coupures de service. Les représentants ont réaffirmé que la coupure de service est toujours une mesure de dernier recours pour Énergie NB, et ont décrit en détail le processus d'examen approfondi et les mesures prises pour éviter la coupure. Ils ont souligné l'importance accordée par Énergie NB au rétablissement du service et au soutien continu des clients.

Des données ont été présentées sur le nombre de coupures par mois pour chaque année entre 2017-2018 et 2023-2024. Les données ont également été présentées sur le nombre total de clients en arriéré chaque année entre 2019 et 2024.

Le mandat du comité a été examiné, notamment sur la clarification des termes relatifs à l'enregistrement des réunions, à la logistique des réunions (en personne ou virtuelles), au quorum, à la prise de décision et aux règles de conduite.

Conclusions :
Énergie NB fournira des renseignements sur le nombre total de clients en souffrance pour l'exercice 2024-2025, examinera les possibilités de sensibiliser la population à l'utilisation efficace des thermopompes et fera avancer les discussions lors de la prochaine réunion du comité sur le mandat et le calendrier des réunions.

Annexe A — Synthèse du comité sur les populations vulnérables (préparée par Narrative Research)

Comité d'Énergie NB sur les populations vulnérables
Synthèse des principaux points à retenir de la première réunion

Ce qui suit est une synthèse des principaux points à retenir de la première réunion du comité d'Énergie NB sur les populations vulnérables, en partie organisé par Narrative Research, qui a eu lieu le 28 mai 2025. Au total, 11 personnes ont participé à la réunion : deux animateurs de Narrative Research, un preneur de notes et huit membres du comité. La réunion a duré environ deux heures.

Principales conclusions

Au cours de la première réunion du comité d'Énergie NB sur les populations vulnérables, on a défini l'objet du comité, ses responsabilités, son champ d'application et sa structure. Ce qui suit est une synthèse des principaux points à retenir quant à chaque sujet mentionné.

Objet du comité

- L'objet du comité a été le sujet d'un bref débat : l'un des membres estimait qu'il fallait adopter une approche **exploratoire**, tandis que d'autres croyaient que le comité devrait avoir comme objet d'apporter un **changement concret**. Plusieurs membres ont souligné que les factures d'électricité représentent qu'une petite part des problèmes systémiques beaucoup plus vastes et complexes auxquels font face les populations vulnérables. Par conséquent, il sera important de limiter suffisamment le champ du comité de sorte à pouvoir apporter des changements concrets, auxquels Énergie NB pourrait contribuer.
- Une des suggestions formulées proposait de mettre l'accent sur les étapes à suivre (ou « **règles à suivre** ») lorsque l'on traite avec un client qui a des arriérés ou qui a de la difficulté à faire ses paiements à Énergie NB. Une autre suggestion recommandait que le comité élabore des **conseils visant à maintenir le service électrique des clients**. La question des **tarifs d'électricité** a été soulevée au cours de la réunion, mais elle a évoqué une grande incertitude. Plus d'un membre a mentionné la complexité de la tarification ; cette question dépasserait le champ d'application du comité. À cet égard, les membres du comité ont exprimé leur volonté de consulter un expert sur la *Loi sur l'électricité* afin de mieux comprendre les enjeux liés à l'établissement des tarifs.
- La définition ci-dessus a été proposée comme mandat du comité, et les membres ont été invités à

Le comité sur les populations vulnérables sera mis en place par Énergie NB et servira de forum stratégique visant à mieux comprendre l'expérience des clients qui ont de la difficulté à payer leurs factures, qui sont confrontés à la pauvreté énergétique ou qui vivent avec un handicap, et ainsi améliorer leur expérience.

faire part de leurs commentaires. Un membre a suggéré d'amender la terminologie de sorte à préciser que le comité ne cherche pas seulement à comprendre l'expérience des clients, mais aussi à **recommander des solutions**. Un autre membre a contesté l'idée d'« améliorer l'expérience », soulignant que l'expérience des populations vulnérables ne sera jamais bonne et a suggéré que le mandat soit plutôt de « **soutenir et défendre** ». Afin de bien consolider l'objet du comité, les participants ont manifesté un intérêt général pour les mesures prises par d'autres provinces qui ont des comités de ce type, ce qui a donné lieu à quelques mesures et sujets à débattre lors de la prochaine réunion.

Champ d'application et responsabilités du comité

- La discussion relative au champ d'application et aux responsabilités du comité a coïncidé avec celle portant sur l'objet du comité. Plus précisément, la discussion a davantage porté sur les tarifs et sur la question de savoir si le comité pouvait exercer une influence à cet égard. Il a été convenu que l'établissement des tarifs dépassait probablement le champ d'application du comité.
- Un membre a suggéré que le comité commence par **définir les populations vulnérables**, notamment en termes de pourcentage du revenu qu'elles consacrent à l'électricité. De façon générale, on a mentionné que le comité devrait chercher à **améliorer la situation — tant pour les clients qui nous appellent que pour les professionnels du service à la clientèle** — dans le contexte où un client en arriérés auprès d'Énergie NB appelle la ligne de service à la clientèle. D'autres membres ont approfondi cette idée, en suggérant qu'il fallait d'abord comprendre **le processus qui se déroule lorsqu'un client en arriérés appelle Énergie NB**, ainsi que les **façons dont les clients peuvent communiquer avec Énergie NB**.

Le comité sur les populations vulnérables est un organe consultatif qui :

- *favorisera une communication ouverte entre Énergie NB et les parties prenantes de la communauté qui représentent les populations vulnérables;*
- *formulera des commentaires constructifs sur les programmes et les services d'Énergie NB qui touchent les populations vulnérables;*
- *donnera des conseils sur les approches efficaces et inclusives pour répondre aux besoins spécifiques.*

- Lorsque le texte ci-dessus exposant le champ d'application pour ce projet a été présenté, un membre a suggéré de remplacer l'expression « parties prenantes de la communauté » par « **communauté et parties prenantes de la communauté** ». Comme pour l'objet du comité, les membres du comité ont souhaité renforcer la formulation en remplaçant le terme « conseiller » par « **recommander** ». De plus, un membre du comité a signalé que le champ d'application devrait inclure un point sur la compréhension des « règles » ou des étapes qui régissent actuellement les interactions entre le client et Énergie NB. Enfin, certains membres ont estimé qu'il serait utile d'obtenir des données sur le nombre de personnes touchées par ces problèmes particuliers afin que les recommandations formulées par le comité puissent être replacées dans un contexte approprié.

Membres additionnels du comité

Les membres du comité ont formulé plusieurs recommandations sur d'autres points de vue qui seraient utiles au sein du comité. Il s'agit notamment des suivants :

- des personnes ayant une expérience vécue (c'est-à-dire celles qui vivent dans la pauvreté et qui ont eu des difficultés à payer leur facture d'électricité) ;
- un préposé au service à la clientèle d'Énergie NB qui connaît bien les appels (remarque : après cette suggestion, on a reconnu que ce rôle était déjà rempli) ;
- un représentant de l'organisation provinciale des banques alimentaires qui peut parler de la situation dans la province ;
- une personne qui peut donner une perspective sur la façon dont les nouveaux arrivants et les immigrants font connecter leur alimentation électrique (à noter que certains ont suggéré l'Association multiculturelle et ont également mentionné des préoccupations concernant les barrières linguistiques) ;
- un représentant de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick ;
- un représentant de l'association des locataires (on suppose qu'il s'agit de la Coalition pour les droits des locataires du Nouveau-Brunswick) ; et

- un représentant de l'association ACORN (*Association of Community Organizations for Reform Now* [association communautaire militant pour la réforme sociale]) (c'est-à-dire un syndicat communautaire multicausal regroupant des personnes à faibles et moyens revenus).

Populations vulnérables

- Au cours d'une discussion sur les communautés spécifiques qui relèvent du terme large « populations vulnérables », les membres du comité ont eu tendance à mentionner **les personnes et les familles à faible revenu**. En outre, les membres ont indiqué que **les personnes handicapées**, quel que soit leur revenu (compte tenu de leurs frais de subsistance supplémentaires), **les personnes âgées à revenu fixe, les immigrants** et **les minorités ethniques** devraient être pris en compte dans la définition des populations vulnérables. Par ailleurs, les membres du comité ont estimé que **la définition des populations vulnérables devait rester large** et que toute liste de populations desservies par le comité devait être précédée de la mention « y comprit, mais sans s'y limiter ».
- Le comité était *très fermement* convaincu qu'il **ne fallait pas établir d'ordre de priorité** parmi les populations vulnérables identifiées, soutenant qu'aucun groupe n'était plus important ou défavorisé qu'un autre et que l'établissement d'un ordre de priorité risquait de dresser les groupes déjà défavorisés les uns contre les autres. Le comité a également évoqué l'importance de tenir compte de l'intersectionnalité comme raison de ne pas classer les groupes par ordre de priorité, et a invoqué le fait qu'il existe souvent des points communs entre les populations définies.
- Lorsqu'on a demandé aux membres du comité de nommer des défis auxquels font face les populations vulnérables identifiées, les défis suivants ont été soulevés :
    - Obstacles financiers
    - Obstacles linguistiques (p. ex. langue orale, langue des signes américaine [ASL]/langue des signes québécoise [LSQ])
    - Fierté ou préjugé perçu qui empêche les gens de demander de l'aide
    - Troubles liés à la santé mentale (p. ex. difficulté à parler aux gens ou à sortir de chez soi)
    - Manque d'éducation formelle (p. ex. ne pas savoir comment établir un budget, etc.)
    - Accès à l'information
- Les membres du comité ont de nouveau estimé que ces défis ne devaient pas être classés par ordre de priorité, et aucun classement n'a donc été établi lors de la réunion. Cela dit, un membre a reconnu au cours de la discussion que, d'un point de vue pratique, il faudrait à un moment donné préciser les défis à traiter en premier.
- La définition suivante des populations vulnérables a été proposée par un membre et approuvée par au moins un autre membre :

« Les "populations vulnérables" désignent les personnes ou les ménages qui, en raison de facteurs socioéconomiques, démographiques, sanitaires, géographiques ou situationnels, sont exposés à des risques accrus de difficultés financières, d'insécurité énergétique ou de conséquences négatives sur leur santé et leur situation sociale liées à leur consommation d'énergie et à leur accès à celle-ci. ».

Résumé : lors de la première réunion du comité sur les populations vulnérables, les membres ont approuvé dans l'ensemble les énoncés proposés concernant l'objet du comité, et le champ d'application et les responsabilités du comité, moyennant quelques modifications mineures. Les membres du comité estiment qu'il serait souhaitable d'élargir la composition du comité afin d'y inclure des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, et d'autres suggestions ont été formulées à cet égard. Le comité s'engage à garder la définition des populations vulnérables large, afin d'inclure toute personne susceptible d'être confrontée à l'insécurité énergétique pour diverses raisons. Enfin, il a été généralement convenu que le comité devrait s'efforcer d'améliorer concrètement la situation des populations vulnérables qui interagissent avec Énergie NB.

COMITÉ SUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Rapport d'avancement annuel - 2025

Conformément aux motifs de décision de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick publiés le 31 mars 2025, Instance 552

Date de dépôt : 30 juin 2025